

Règles de l'enterrement de vie de célibataire :

Chaque participant se doit de garder un secret absolu sur les préparatifs et le déroulement de la journée.

Pour certaines épreuves compromettantes, seul le maître de cérémonie (l'organisateur) a le droit de faire des photos

Si l'on vous interroge sur le déroulement de la journée que se soit avant ou après, vous ne devez divulguer aucune information c'est du top secret, à la rigueur juste un : « t'inquiète ce sont des trucs de filles ».

Vous devez porter une attention particulière lors de l'organisation, aux questions qui vous sont posées par les uns et les autres et ne rien divulguer à la partie adverse.

Aucun retard ne sera toléré, un planning précis vous sera communiqué avec les lieux, en cas de retard vous devrez rejoindre le groupe à l'activité suivante.

Chaque participant doit financer sa participation aux activités ainsi que celles des futurs mariés au prorata du nombre de participants.

Chacun doit participer et contribuer à l'organisation de la journée.

Chacun devra veiller à ce que ceux qui ont été désignés pour conduire ne boivent pas plus d'un verre pendant la soirée, la sécurité et le bon déroulement des opérations en dépend.

Et que tout le monde s'amuse...